

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 36 (1990)
Heft: 16

Rubrik: Revue de presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tre les Suisses. Or, par sa nature et ses dimensions, cette unique cause... est européenne. C'est la chimère lotharingienne, cette sorte de diablerie politique, cette marotte obsessionnelle que la dynastie bourguignonne traînait derrière elle depuis Jean-Sans-Peur. C'est le rêve démentiel de créer à partir de la Bourgogne un vaste empire allant de la Mer du Nord à la Méditerranée, écrasant les frontières naturelles pour réunir sous un même sceptre une frange orientale de la France, un morceau de l'Empire Germanique, les Cantons Suisses de l'Ouest et la Savoie. C'est l'utopie vraiment rétrograde prétendant restaurer la vieille et éphémère Lotharingie née du Traité de Verdun qui, en 843 partagea l'Europe entre les descendants de Charlemagne comme en famille on partage un gâteau. Cette construction artificielle et inviable aurait destabilisé les structures géopolitiques traditionnelles de l'Europe pour satisfaire aux vues mégalomanes d'un prince ambitieux, Philippe III qui s'attribuait déjà aux yeux du monde le titre aussi vide que pompeux de « Grand Duc d'Occident ».

Point n'est besoin d'une longue démonstration pour comprendre combien un tel projet s'opposait d'une part à la mission sacrée de Jeanne d'Arc de rétablir dans son intégrité historique et territoriale le Royaume de France sous l'autorité légitime de Charles VII, d'autre part à la volonté bien affirmée des Suisses de défendre leur souveraine indépendance dans les limites naturelles de leur propre territoire.

En conclusion, sur la vaste scène de l'histoire européenne du XV^e siècle... Jeanne d'Arc et les Suisses... même combat !...

René Olivier

R E V U E D E P R E S S E



**canton
d'argovie**

Les citoyens de Turgi (AG) devront verser des arriérés d'impôts allant de 10.000 à 50.000 frs.s. pour certains. L'ancien employé du fisc avait une manière si particulière de tenir la comptabilité qu'il a provoqué un manque à gagner de près de 3,6 millions de frs.s..



**canton
de fribourg**

Aide aux fromagers fribourgeois

Depuis le début des années 50, le nombre de fromageries fribourgeoises fabriquant de façon artisanale du Gruyère ou de l'Emmental n'a cessé de baisser : sur 140 fromageries, 23 ont fermé leurs portes. Les causes de ce déclin sont multiples mais surtout, « la principale réside cependant dans les difficultés financières des sociétés de laiterie face à la nécessité de rénover leur fromagerie », dicit le Conseil d'Etat. C'est pourquoi le Grand Conseil vient d'instituer une aide financière, sous forme de prêt sans intérêt remboursable en vingt ans d'un montant maximal de 10 millions de frs.s. Seuls les socialistes, se faisant, une fois n'est pas coutume, les chantres du libéralisme, ont combattu cette proposition acceptée par 69 voix contre 24 et 14 abstentions.

Quand les députés fribourgeois se montrent généreux

Les députés fribourgeois ont accepté en première lecture l'extension du cercle des bénéficiaires des allocations familiales aux personnes sans activité lucrative et de condition modeste (chômeurs en fin de droit, détenus, étudiants et mères célibataires), mais ont refusé d'y intégrer les indépendants, comme cela avait été demandé par les socialistes. Selon le projet soumis au Grand Conseil, l'allocation mensuelle ordinaire serait fixée au minimum à 180 frs.s. pour chacun des deux premiers enfants (140 frs.s. actuellement) et à 200 frs.s. pour les enfants suivants. L'allocation de naissance passerait de 600 à 1 000 frs.s. Quant à l'allocation de formation professionnelle, elle augmenterait de 20 frs.s. (soit 260 frs.s.).

Cent ans de télécommunications.

Cent ans après la mise en service du premier central téléphonique de Fribourg, le nombre d'abonnés a franchi en 1989, le seuil des 100.000 abonnés. L'augmentation est aussi sensible dans les autres services (raccordements Natel, Vidéotext, Télépac, Téléfax), à tel point que la Direction des Télécommunications de Fribourg ne sait plus où loger tous ses petits !

Permanence anti-rasciste à Fribourg.

La première permanence anti-rasciste de Suisse, baptisée « maison des potes », a ouvert ses portes à Fribourg fin février. Faute d'un local définitif, elle ne fonctionne pour l'instant que le mercredi de 16 h 30 à 19 h 30.



canton de genève

Visite de courtoisie du ministre français Michel Durafour aux autorités cantonales. De passage à Genève pour y inspecter le nouveau système informatique du Consulat de France, il s'est entretenu avec le Conseiller d'Etat Olivier Vodoz, responsable du département des finances et contributions, avant de visiter la Maison Tavel puis le musée de l'horlogerie.

Au Palais des Nations de Genève, les experts de 34 pays discutent de la possibilité d'installer dans la ville du bout du lac une nouvelle institution internationale : le centre d'aide d'urgence en matière d'environnement. L'idée en a été lancée en 1988 par Mikail Gorbatchev.

Des vandales arrosent d'essence et boutent le feu à ce qui restait du Fritz des Rangiers. En août dernier, ils l'avaient décapité et avaient emporté sa tête. Il ne reste qu'un monceau de pierres de la Sentinelle désormais irréparable.

La justice genevoise cherche un avocat capable de communiquer avec un sourd-muet yougoslave. Il est inculpé de vol et ne trouve personne pour le défendre.

Deux étudiants philippins, pour retarder le décollage de leur avion et ne pas le rater, téléphonent à l'aéroport de Genève-Cointrin pour lancer une fausse alerte à la bombe. Le préjudice financier est estimé entre 40'000 et 150'000 francs suisses et les plaisantins risquent 3 ans de réclusion.

Maria Walliser annonce son retrait de la compétition pour la fin de la saison.

Le département genevois de justice et police demande à ses policiers de décliner leur identité et leur matri-

cule si un citoyen le leur demande (ce que les policiers refusent de faire).



canton des grisons

Le canton des Grisons confisque le salaire des semi-détenus.

Les personnes accomplissant leur peine en semi-détention sont doublement punies dans les Grisons. Outre l'exécution de leur peine, elles se voient retenir la totalité de leur salaire par le canton et ne reçoivent que 20 frs.s. par mois en plus de leurs frais. Un postulat radical, demandant une révision de cette pratique unique en Suisse, a été rejetée en mars dernier par le Grand Conseil. Les députés ont en effet suivi l'avis du responsable de la justice, Aluis Maissen. Celui-ci justifie cette confiscation de salaire par des raisons d'ordre topographiques : les personnes devant exécuter leur peine dans les régions où n'existe pas de pénitencier ne peuvent pas profiter du régime de semi-détention. Par conséquent, estime Aluis Maissen, il faut éviter de favoriser ceux qui ont déjà l'avantage de garder leur place de travail à l'extérieur.

L'Office Fédéral de la Justice (OFJ) indique que cette pratique est particulière au canton des Grisons. Ailleurs, les semi-détenus touchent l'intégralité de leur salaire et doivent payer une certaine somme pour leur pension en prison, exception faite du canton de Berne où les nuits et week-ends passés « à l'ombre » sont gratuits....

Une étude de l'OFJ a conclu que cette confiscation n'était par contraire au droit : en l'absence de réglementation fédérale sur l'exécution des peines, il appartient aux cantons de légiférer. En outre, la violation du droit constitutionnel de propriété ne peut être invoquée, ce droit étant de toutes façons restreint lors d'une détention.



canton de neuchâtel

22 coups de canon en fond sonore :

Neuchâtel fêtait le 1^{er} mars dernier le cent quarante-deuxième anniversaire de sa révolution.



canton de schwyz

Locataire discret

Une famille de Brunnen a vécu cinq mois avec un boa sans le savoir. Le locataire précédent l'avait cru « perdu », mais son successeur l'a trouvé se chauffant au soleil sur son balcon. L'histoire ne dit pas de quoi s'est nourri ce charmant animal ni où il s'était installé pendant tout ce temps !



canton du tessin

Février 1990, le Tessin bat tous les records de température : 21° le jeudi 22 février. Il faut remonter en 1948 pour trouver une température aussi élevée. En attendant, les arbres bourgeonnent et les jardins fleurissent.

Giuliano Bignasca quitte la « Gazzetta Ticinese »

Un peu moins de 2 mois après avoir annoncé son entrée dans la nouvelle société anonyme gérant la « Gazzetta Ticinese », le plus vieux quotidien du Tessin fondé en 1802, Giuliano Bignasca, entrepreneur, vient de claquer la porte du journal. Motif : la ligne rédactionnelle ne répond pas à ses souhaits. Il a donc annoncé la vente de son paquet d'actions, soit 45 % du capital. G. Bignasca finance par ailleurs le nouvel hebdomadaire du dimanche « Il Mattino della domenica » (dirigé par le journaliste Flavio Maspoli, correspondant au Tessin de plusieurs journaux alémaniques).

Nouvelle loi scolaire approuvée par le Grand Conseil

Le Grand Conseil tessinois a approuvé en février dernier la nouvelle loi scolaire. Il s'agit d'une loi

cadre qui définit les structures de base et les règlements de toute l'école publique tessinoise.

Le Parlement a également décidé de ne pas subventionner les établissements privés.

Cette nouvelle loi offre plus d'autonomie aux écoles, introduit un conseil d'école (facultatif) dans lequel sont représentés la direction, les enseignants, les élèves et les parents. En outre, l'enseignement religieux n'est plus obligatoire aux élèves ou, s'ils ont moins de 16 ans, c'est à leurs parents de choisir.

Rappelons que la réforme de la loi-cadre gérant les écoles publiques tessinoises était en préparation depuis 15 ans.



canton d'uri

Le canton d'Uri s'inquiète des trains de marchandises transportant du chlorure de vinyle, substance explosive, qui passent régulièrement le tronçon du Saint-Gothard. Les CFF ne sont ni équipés, ni formés à maîtriser la catastrophe qui pourrait se produire.



canton du valais

S'informer plus vite : création d'un service d'informations sur vidéo-texte.

Tout savoir, ou presque, sur l'actualité politique, économique et culturelle valaisanne sans sortir de chez soi : c'est possible depuis le 2 avril grâce à Echoval, société d'informations et de services récemment créée. Vous y trouverez les grands titres de la presse lue en Valais, les articles consacrés au Valais, les informations concernant les assemblées, le cinéma, le tourisme, etc... Les données seront fournies par plusieurs organismes et associations valaisannes, par des quotidiens romands et des journaux locaux. Nombre des abonnés de ce service : 30.000 en Suisse, dont 700 en Valais.

LIBERTÉ
ET
PATRIE

canton de vaud

« Jacquerie » anti-PTT dans la campagne vaudoise.

« La Jacquerie des opposants résolus aux antennes tyranniques » (JORAT) persiste et signe en multipliant les déclarations : il n'y aura pas de nouveaux émetteurs radio sur ce haut plateau vaudois.

Les PTT veulent en effet ériger de nouveaux émetteurs à ondes courtes afin de permettre à Radio Suisse Internationale de diffuser dans le monde entier à partir de la Suisse. Le Jura et le Seeland bernois s'étant opposés à une telle implantation sur leur territoire, les PTT avaient choisi d'installer leurs antennes (puissance : 500 kw chacune) à Neyruz, Thierrens, Pailly et Boulens. Réaction : la « Jacquerie » du Jorat envoie une pétition comportant 700 signatures au Conseil Fédéral. Puis c'est un refus catégorique du Conseil d'Etat vaudois qui demande pourquoi l'on n'utilise pas les satellites ?

Le village valaisan de Grächen offre à ses hôtes la possibilité de déguster une fondue en plein ciel. 10 cabines du Seetalhorn ont été équipées d'une table où sont vissés 2 réchauds alimentés à la pâte combustible.

Grave accident ferroviaire à Saxon (VS). L'Eurocity « Galilei » percute 2 wagons-nacelle et un tracteur diesel qui attendaient l'ouverture d'un aiguillage pour se ranger en gare. On déplore 3 morts et 12 blessés.

L'ancien évêque de Sion, Mgr Nestor Adam décède à l'hôpital de Sion. Il était âgé de 87 ans.

Stockage des déchets radioactifs : l'expertise fédérale sur les sondages de la CEDRA rejete la possibilité d'un creusement de la galerie à Ollon.

La division principale de la sécurité des installations nucléaires (DSN) a rendu son verdict : seul le site d'Oberbauenstock (UR) se prête au percement d'une galerie. Ollon peut donc respirer. Rappelons que la

commune s'était violemment opposée à ce que l'on procède à de telles installations sur son territoire. L'expertise de la DSN, qui recommande le choix d'Oberbauenstock, est mise à l'enquête publique depuis fin février. La décision du Conseil Fédéral ne devait pas intervenir avant l'automne 1990.

Le vaudois George de Mestral, l'inventeur de la géniale « bande velcro » qui a été utilisée jusque dans la cabine spatiale qui a emmené Armstrong et ses compagnons sur la lune, s'est éteint à l'âge de 83 ans.

canton de zurich

Qui pourrait prétendre que les Suisses sont à cours d'idées ?

Devant l'afflux des requérants d'asile, certains font preuve d'une imagination débridée. C'est ainsi que les responsables des œuvres sociales des communes zurichoises d'Egg, de Maur et de Mönchaltorf veulent introduire le travail forcé pour les demandeurs d'asiles, dans l'espoir de freiner les arrivées de demandeurs... Dorothee Fierz, Albert Diem et Eduard Meier, responsables des services sociaux des trois communes, se sont donc groupés en une « association pour une nouvelle politique de l'asile ». Dans une lettre adressée au Conseil Fédéral, ils proposent de contraindre les demandeurs d'asile à des travaux « d'utilité publique ». Comme rétribution, ils recevraient nourriture, logement et argent de poche. Leurs journées seraient organisées sur le modèle des cours de répétition et conduites par des détachements de l'armée. Les installations de la protection civile pourraient servir de logement, les requérants n'y passant que leurs nuits. Et, évidemment, les épouses des demandeurs d'asile assumeraient cuisine, lessive et autre intendance...

On logerait d'un côté les épouses et leurs enfants, d'un autre côté les maris. Tout refus d'adhésion à un tel programme entraînerait le rejet

de la demande d'asile et l'expulsion immédiate de Suisse.

Contradiction avec la Convention des droits de l'homme

La Convention des droits de l'homme interdit clairement le travail forcé et une expulsion pour refus de travail contredit toute base juridique. C'est ce qu'affirme, en réponse à ces propositions, Heinz Schöni, porte parole du Délégué aux réfugiés, Peter Arbenz. Il est en outre impossible d'engager des unités de l'armée car, même en temps de guerre, l'assistance aux réfugiés civils est l'affaire des autorités civiles. D'autre part, faire travailler des réfugiés est possible, mais uniquement sur les bases de la législation touchant au chômage. Celle-ci vaut aussi pour la rémunération. Le travail gratuit ne serait pas admis.

Festival international de juin 1990 à Zürich

Les traditionnelles semaines culturelles de Zürich seront dédiées cette année à l'écrivain Gottfried Keller, dont on fête cette année le 100^e anniversaire. On pourra ainsi visiter une exposition consacrée à la vie et à l'œuvre de l'écrivain, exposition que l'on doit au professeur de littérature allemande Hans Wysling et à ses étudiants. D'autre part, le festival innove : pour la première fois, plusieurs expositions, concerts et pièces de théâtre seront présentées à Winterthour.

Elections : Zürich et ses communes en rose et vert.

Les résultats des élections parlementaires dans onze communes zurichoises traduisent une tendance nette : les partis établis (y compris l'AN) sortent perdants, à l'exception du PS, des verts et des automobilistes.

En revanche, de nouveaux groupements non conventionnels se font une place dans le Parlement. Outre Zürich, les communes de Winterthour, Wädenswil, Dübendorf,

Kloten, Dietikon, Schlieren, Uster, Bülach, Opfikon et Illnau-Effretikon, ont également repourvu les sièges de leur parlement municipal.

Avantage aux verts.

Les verts ont en effet obtenu 39 sièges (soit 15 mandats de plus) sur les listes de neuf communes.

Ces résultats les placent en quatrième rang des partis les plus forts du canton, après le PS, le PRD et l'UDC.

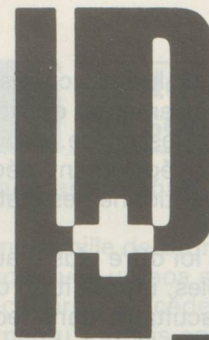
Le parti des automobilistes, qui présentait des candidats dans sept communes, n'en a obtenu que six (12 mandats en tout) et est le grand perdant avec l'AN (9 sièges) à Zürich.

Parti socialiste : le plus fort du canton de Zürich.

Gagnant à Zürich, le PS, avec 8 sièges de plus, (127 mandats en totalité) est le parti le mieux représenté du canton de Zürich. Il est à précisé que le radical Thomas Wagner, dont le siège à la mairie est mis en ballottage par le socialiste Joseph Estermann, défendra sa candidature malgré son élection de justesse à l'Exécutif.

A Winterthour, le 30 km/h devient réalité dans 4 quartiers d'habitation, sans opposition. Plusieurs villes allemandes vont lui emboîter le pas, alors qu'en Romandie c'est toujours l'air du « touchez pas à ma bagnole ».

Les associations de commerçants zurichois s'élèvent contre la distribution de drogue par l'Etat, combattent les idées de dépénalisation de la consommation de la consommation et souhaitent une évacuation des toxicomanes de la Platzspitz.



hôpital suisse de paris

Connaissez-vous bien nos services ?

Hospitalisation : 132 lits

36 lits Médecine interne 12 lits Diabétologie
48 lits Gériatrie aigüe 36 lits Moyen Séjour

Consultations

Médecine interne	Gynécologie
Médecine générale	Neuro-Psychiatrie
Médecine physique	Nutrition-Obésité
Acupuncture	Ophtalmologie
Cancérologie	O.R.L.
Cardiologie	Phlébologie
Dermatologie	Pneumologie
Diabétologie	Rhumatologie

Radiologie, Echographie
Kinésithérapie, Balnéothérapie
Analyses médicales
Explorations fonctionnelles respiratoires
Endoscopie (fibroscopies bronchiques, gastriques, duodénales, colonoscopies, etc.)
Electrocardiogrammes - Doppler
Electroencéphalogrammes
Soins infirmiers

Pour prendre rendez-vous,
téléphonez au (1) 46-45-21-36
en mentionnant le Messager Suisse

10, rue Minard
92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
M^o Mairie d'Issy

Conventionné avec la Sécurité Sociale
et les Mutuelles, pratique le tiers-payant.
Les malades assurés sociaux
bénéficiant d'une Mutuelle
sont intégralement remboursés.

**Accueil personnalisé,
dimensions humaines.**